

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2017



Le jeudi 22 juin 2017, à 20h45, le Conseil Municipal de Val d'Isère, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 16 juin 2017 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 15

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Michel LAURENT ; M. Yann BOUVET ; Mme Natacha PIHAN ;

Membres absents excusés :

Mme Régeane MAO ; M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Vincent PIPARD ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance.

❖ Tirage au sort des jurés d'assises

En ouverture de séance et en présence de Madame GUEGEN, Adjointe au maire de Montreuil-sous-Pérouse, il est procédé publiquement au tirage au sort, sur les listes électorales de Montreuil-sous-Pérouse et de Val d'Isère, des personnes, au nombre de 9, appelées à figurer sur la liste préparatoire à la formation des jurys d'assises 2018. Les personnes tirées au sort en seront informées individuellement par la mairie de leur lieu de résidence.

❖ Travaux Restaurant scolaire

Le Maire informe l'assemblée du coût du raccordement au réseau de l'assainissement collectif qui s'élève à 1.499,66€ TTC et des avenants pris dans le cadre du marché de travaux :

- Lot « Gros œuvre » plus-value de 5.536,00€ HT : travaux complémentaires muret en pierre.
- Lot « Plomberie » plus-value de 910,60€ HT : pièces pour le chauffe-eau

Le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, d'organiser des « Portes ouvertes » au restaurant scolaire le samedi 23 septembre de 10h à 16h00 ; le déménagement des services administratifs de la mairie étant prévu le week-end du 30 septembre.

❖ Travaux Restructuration de la Mairie

Le Maire informe l'assemblée que le permis de construire a été accordé le 31 mai 2017 ; La commission d'accessibilité a émis un avis favorable, la commission de sécurité également avec des prescriptions quant à l'utilisation de la salle des mariages.

Le Maire indique que l'Etat ne retient pas le dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2017, mais demande de déposer le dossier en 2018 en précisant que le dossier sera prioritaire et que les travaux peuvent être engagés.

❖ Voirie - 2017

Le Maire informe l'assemblée que :

- le marché pour la « Réalisation du PATA et de l'enrobé à froid » a été lancé par la commune de Montreuil Sous Pérouse, dans le cadre d'un groupement de commandes, il est attribué à l'entreprise BEAUMONT TP Montant pour VAL d'ISÈRE : 26.775,00€ HT.
- le marché « Fauchage » est attribué à l'entreprise LEROUX pour un montant de 7.648,04€ HT.

- le marché « Modernisation de voirie » est attribué à l'entreprise BEAUMONT TP pour un montant de 47.647,00€ HT.

❖ **Affaires scolaires**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en septembre 2014, la commune a dû mettre en place la réforme des rythmes scolaires, elle a proposé des temps d'activités périscolaires aux enfants des 2 écoles.

L'objectif de la réforme était d'offrir des conditions favorisant les apprentissages fondamentaux en proposant 2 journées d'école plus courtes (mardi et jeudi) ainsi qu'une matinée supplémentaire (le mercredi).

Après 3 ans de fonctionnement, de l'avis général, cet objectif n'est pas atteint, et ce malgré l'investissement important de l'ensemble des acteurs locaux : enseignants, agents communaux, bénévoles associatifs.

Globalement, il est constaté que :

- Les enfants sont très fatigués et ce dès le jeudi, ce qui génère souvent de l'énerverment et nuit à leur concentration ;
- L'organisation des temps d'activités périscolaires rend difficile le recrutement d'encadrants qualifiés ;
- La durée des temps d'activités périscolaires, la fréquentation et le nombre d'enfants y participant limitent le choix des activités mises en œuvre ;
- Les locaux, les classes le plus souvent, sont peu adaptés aux activités, et perturbent notamment les petits qui ne différencient pas le temps scolaire du temps périscolaire.

Aussi, compte tenu du projet de décret qui permettrait la mise en place d'une semaine scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours et vu l'avis du conseil d'école en date du 20 juin dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 13 « Pour » et 2 « Abstention », décide, si le DASEN le valide, de modifier l'organisation du temps scolaire, dès la rentrée de septembre 2017, comme suit :

- Lundi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30
- Mardi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30
- Jeudi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30
- Vendredi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30

Les enfants n'ayant plus classe le mercredi matin, le centre de loisirs fonctionnerait de 7h00 à 18h30. »

❖ **RIPAME**

- Le Maire informe l'assemblée qu'un véhicule électrique RENAULT Kangoo a été acquis pour un montant de 9.000€ HT subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80 % dans le cadre de la création du service
- La Maire informe l'assemblée du souhait de MARPIRE et CHAMPEAUX d'intégrer le RIPAME ; l'ensemble de communes est d'accord sous réserve du maintien du nombre d'atelier dont elles bénéficient ce qui implique de développer 244 heures sur ce service.

La CAF s'est engagée à financer le coût de cette extension, comme le RIPAME, soit à hauteur de 80% ; Elise LURIENNE, agent communal, à temps non complet a donné son accord pour animer les séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'extension du RIPAME aux communes de Marpiré et Champeaux, et autorise le maire à signer la nouvelle convention de fonctionnement.

❖ **Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide modifier le tableau des effectifs comme suit

- Transformation du poste d'adjoint administratif d'une durée de 16 heures hebdomadaires en un poste d'agent d'animation d'une durée de 24 heures hebdomadaires, au 1^{er} juillet 2017, pour gérer les différents supports de communication et limiter le nombre d'heures complémentaires.
- Transformation du poste d'adjoint d'animation d'une durée de 29 heures hebdomadaires annualisées en un poste d'adjoint d'animation d'une durée de 31 heures hebdomadaires annualisées, au 1^{er} septembre 2017, suite à l'extension du RIPAME
- Suppression du poste d'adjoint technique d'une durée de 9 heures hebdomadaires annualisées au 1^{er} septembre 2017, suite à un départ à la retraite.

❖ **Urbanisme : Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune**

- Concernant l'inventaire des zones humides, un avenant de 725€ a été pris pour la mise en place d'une concertation. Un courrier a été adressé aux exploitants ayant des parcelles potentiellement humides afin de les avertir du déroulement de la phase terrain prévue en juillet.

- Concernant l'identification et la localisation du bâti susceptible de changer de destination : une analyse cartographique a été réalisée, elle sera affinée par une analyse sur le terrain.

❖ **Assainissement collectif**

Projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées

Dans le cadre du projet d'extension du réseau de l'assainissement collectif, un poste de refoulement devait être implanté sur la parcelle L 906P ; face aux fortes réticences de certains riverains, le Conseil Municipal décide de le déplacer au nord de la parcelle 73.

Cette décision ne pourra être mise en œuvre que sous réserve de l'accord de M. de Malartic pour la cession d'une partie de cette parcelle. Elle implique également des coûts plus élevés lors de la réalisation des travaux, une plus-value pour la maîtrise d'œuvre qui doit reprendre l'avant-projet et un décalage dans le temps des travaux.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition

- auprès de la SAS BATIMMEUBLE des parcelles L 535, 873, 878,882, formant le chemin de la coutançais
- auprès de l'Association Diocésaine de Rennes des parcelles L 820, 821 et 822 constituant une partie des trottoirs de la rue des hauts d'Izé

Ces parcelles seront acquises au prix de 1 euro la parcelle, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

❖ **Communauté d'agglomération – Acquisition de vidéoprojecteurs**

Sur proposition de la Communauté d'Agglomération et avec le soutien financier de l'Etat et de la Région, un groupement de commandes porté par la ville de VITRE est mis en place pour l'acquisition de vidéoprojecteurs destinés aux écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération et le groupement de commande proposé, autorise la signature de la convention de groupement de commandes, s'engage pour l'acquisition de 6 vidéoprojecteurs (3 pour chaque école), dit qu'une enveloppe financière de 3.000 € TTC est affectée à cette acquisition .

❖ **Divers**

Le Maire informe l'assemblée :

- que le SMICTOM a sollicité une prolongation du bail pour la location du bâtiment de la ZA, jusqu'au 30 septembre 2017,
- que l'aéroclub de Haute Bretagne a informé la commune de sa dissolution au 26 avril 2017, les bâtiments n'ayant pas trouvé preneur, ils sont laissés en l'état à la commune. Le Maire indique que l'association « Moto Loisirs Izéen » est intéressée pour démonter le hangar et récupérer les matériaux,
- que le prochain Conseil Municipal se tiendra **le jeudi 7 septembre 2017.**